

OFFRE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE OSMPro



ÉLECTRICITÉ

Raison sociale :
ATOUT FRUIT

Représentant légal :
DOUZON JEAN LUC
0490584893

Notre proposition :

Contrat n°800048123,
valable jusqu'au 05/02/2021 à 12h50
1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT

Votre interlocuteur régional :
Nathalie BOUCHER TEL. 04 90 58 48 93
nathalie.boucher@antargaz.com FAX 04 90 58 35 80
email : atout.fruit@orange.fr

Le Contrat de fourniture d'Electricité fixe les conditions de vente d'une quantité d'Electricité. Il est constitué des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Particulières de Vente (CPV). Les présentes Conditions Particulières de Vente définissent les dispositions convenues spécifiquement entre les parties. Les Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. COORDONNEES

1.1. COORDONNEES DU CLIENT

Raison sociale	ATOUT FRUIT
Forme sociale	SAS
Capital	20000
Siège social	1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT 13560 SENAS
SIRET contractant	523637353
Code NAF	46.31Z
Représentant	DOUZON JEAN LUC
En sa qualité de	GERANT

1.2. COORDONNEES DU SITE DE LIVRAISON ET D'UTILISATION D'ELECTRICITE

Nom du site	ATOUT FRUIT
Adresse	CABARET NEUF - -
Code postal	13370
Ville	MALLEMORT
N° PDL	30002520899489
SIRET site livré	
Interlocuteur	JEAN LUC DOUZON
Téléphone portable	0000000000

Le Point De Livraison (PDL) correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PDL sont attribuées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

1.3. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale	ATOUT FRUIT
Adresse	1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT - -
Code postal	13560
Ville	SENAS
Téléphone	0490584893
E-mail	comptatout.fruit@orange.fr

ATOUT FRUIT
1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
13560 SENAS
TEL: 04 90 58 48 93
FAX 04 90 58 35 80
email : atout.fruit@orange.fr

2. DONNEES TECHNIQUES

En cas de changement de fournisseur, Antargaz (ci-après désignée le Fournisseur) devra récupérer les informations de mesures de consommation pour le point de livraison concerné par ce contrat auprès du GRD en charge des interventions techniques sur le réseau.

Date d'effet	Puissances Souscrites (kVA)					Segment	Option Tarifaire	GRD
27/03/2021	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	C4	Courte utilisation	Enedis 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE
		42	42	42	42			

Date d'effet

La date d'effet correspond à la date prévisionnelle de Mise en service du Point De Livraison et donc à la date anniversaire du Contrat.

Puissance Souscrite

Puissance maximale délivrée à laquelle le Client a souscrit via son Fournisseur et qu'il détermine en fonction de ses besoins. Elle est exprimée en kVA.

Plage Horo-saisonnière

PTE : Pointe

HPH : Heures Pleines Hiver

HCH : Heures Creuses Hiver

HPE : Heures Pleines Eté

HCE : Heures Creuses Eté

Elles sont fixées par le GRD en fonction des conditions d'exploitation du Réseau Public de Distribution.

Option Tarifaire

L'Option Tarifaire détermine le tarif d'acheminement (TURPE) associé.

Accès au réseau de distribution

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) jointe aux Conditions Générales de Vente et décrivant les conditions de livraison de l'Electricité (caractéristiques et détermination des quantités), les conditions d'accès et de réalisation des interventions techniques sur le dispositif de raccordement ainsi que sur le dispositif de comptage.

ATOUT FRUIT
1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
13560 SENAS
TEL. 04 90 68 48 93
FAX 04 90 68 35 80
email : atoutfruit@orange.fr

3. PRIX

Pour le point de livraison défini à l'article 1.2 des présentes, le prix de fourniture d'Electricité HTT est constitué :

- d'un **Abonnement mensuel** égal à 17.50 € HTT/mois,
- de plusieurs **prix de l'Energie**, qui sont proportionnels aux consommations d'Electricité et égaux à :

Début de Fourniture	Fin de Fourniture	Prix de l'Energie (€HTT/MWh)				
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
27/03/2021	26/03/2024		86.45	63.66	54.01	33.46

Abonnement mensuel

Il correspond à l'Abonnement annuel divisé par douze dont le montant dépend de la Puissance Souscrite et de l'Option Tarifaire choisies par le Client. Il est indépendant des quantités d'Electricité consommées.

Prix de l'Energie

Prix produit défini sur la période de fourniture du Contrat, intégrant les frais de gestion et de commercialisation de l'Electricité pour le site du Client.

Les prix mentionnés ci-dessus correspondent à la seule fourniture de l'Electricité. Ces prix s'entendent hors TURPE, impôts, taxes, charges et redevances ou contributions supportés par le Fournisseur du fait de la fourniture d'Electricité au Client. Ces prix ont été calculés à partir des informations transmises par le Client et reprises à l'article 1 et article 2 des présentes Conditions Particulières de Vente. En cas d'incohérence avec les informations communiquées par le GRD pour le même Point De Livraison, le Fournisseur pourra réévaluer les conditions tarifaires de fourniture.

4. REVISION TARIFAIRE

Par dérogation à l'article 6.a.1 des Conditions Générales de Vente, l'**Abonnement mensuel** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Par dérogation à l'article 6.a.2 des Conditions Générales de Vente, le **prix de l'Energie** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Quarante-cinq (45) jours avant chaque échéance de période de fourniture, le Fournisseur communiquera au Client un nouveau prix de l'Energie évoluant dans les mêmes conditions pour une nouvelle période de même durée ; Les parties conviennent que l'absence de réception par le Fournisseur, 30 jours avant l'échéance du Contrat, d'une réponse du Client, entraîne l'application des nouvelles conditions tarifaires de fourniture.

Dès que le Client aura opté pour un prix de l'Energie qui intègre un prix de produit fixe sur la période considérée, le Fournisseur devra acheter sur le marché les couvertures financières nécessaires au respect de ses engagements tout au long de cette période. En conséquence, en optant pour un prix de produit fixe, le Client accepte, qu'en cas de résiliation du contrat durant cette période, outre les indemnités déterminées à l'article 12 des Conditions Générales de Vente, il sera redevable à l'égard du Fournisseur des coûts directement supportés par le Fournisseur au titre de cet engagement fixés forfaitairement à € HT. Ces coûts seront calculés au prorata de la durée restant à courir du Contrat.

Le taux normal de TVA à 20% s'applique à l'ensemble des composantes tarifaires

Toute création, modification ou évolution des impôts, taxes, contributions ou charges dus par le Fournisseur en application de la législation et/ou réglementation sera applicable de plein droit au Contrat en cours d'exécution.

Les autres clauses du Contrat de fourniture restent inchangées.

ATOUT FRUIT
1500 VIEILLE ROUTE DE MALLIER
13560 SENAS
TEL 04 90 58 48 90
FAX 04 90 58 35 80
email : atout.fruit@orange.fr

5. ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE

L'acheminement de l'Electricité jusqu'au Compteur du Client est assuré par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Les charges liées à l'acheminement de l'Electricité qui correspondent au TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) seront facturées au Client à l'euro l'euro selon le barème en vigueur et en même temps que la fourniture d'Electricité. Au jour de la souscription du présent Contrat, les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) sont fixés à :

Part fixe TURPE (€HTT/mois)	Part variable TURPE (€HTT/MWh)				
88.34	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
		50.30	30.80	22.80	18.70

6. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur facturera de façon distincte les taxes et contributions suivantes :

	Montant
Contribution Tarifaire d'Acheminement estimée (CTA)	23.89 €HT/mois
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	22.50 €HT/MWh
Taxes Communales et Départementales sur la Conso Finale d'Electricité (TCCFE & TDCFE)	2.06 €HT/MWh
Contribution Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	0.98 €HT/MWh
Contribution à la Sécurité d'Approvisionnement en Electricité	7.61 €HT/MWh

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Le taux normal de TVA à 20% s'applique sur toutes les composantes de prix.

Exonération CSPE :

L'exonération sera effective dès réception par le Fournisseur de l'attestation du Client dûment complétée (modèle CERFA – article 266 quinquies et 266 quinquies A code des douanes).

ATOUT FRUIT
 1500 VIEILLE ROUTE DE MALLÉMORT
 13560 GENAS
 TEL 04 90 58 48 93
 FAX 04 90 58 35 80
 email : atout.fruit@orange.fr

7. DUREE

Le contrat prend effet le 27/03/2021 à 00h00 sous réserve des dispositions de l'article 2 des CGV, pour se terminer le 26/03/2024. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par période successive de même durée sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours avant l'expiration de la période en cours.

8. MODALITES DE FACTURATION

FREQUENCE DE FACTURATION	MODE D'ENVOI	MODE DE PAIEMENT	DELAI DE REGLEMENT
Mensuelle	Courrier	Prélèvement	15 jours, date de facture

Code Partenaire : 72637431

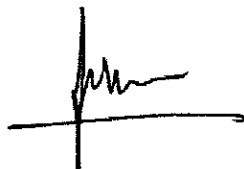
ATOUT FRUIT
 1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
 13560 SEMAS
 TEL 04 90 58 48 93
 FAX 04 90 58 35 80
 email : atoutfruit@orange.fr

Les clauses du Contrat de fourniture d'Electricité en offre de marché sont définies dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, référencées MOD-2438 (19-12), qui sont remises au Client au jour de la signature des présentes ainsi que la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) Conditions de Distribution du GRD. Le Client reconnaît les avoir comprises, les accepte sans restriction ni réserve et mandate le Fournisseur pour demander la Mise en Service de son Installation auprès du GRD.

Fait en deux exemplaires originaux, à ...*Senas*....., le*04/02/2021*.....

LE FOURNISSEUR

SIGNATURE :



Yannick MATRAS
Directeur des Opérations

LE CLIENT

SIGNATURE :

Nom et titre du représentant

N. DORZON Luc

ATOUT FRUIT

1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
13560 SENAS
TEL. 04 90 58 48 93
FAX 04 90 58 35 80
email : atoutfruit@orange.fr



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ANTARGAZ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ANTARGAZ.

DEBITEUR

Référence Unique de Mandat complétée par votre Service Client
00E00000080004812301

Nom : ATOUT FRUIT
Adresse : 1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
Code postal : 13560
Ville : SENAS

CREANCIER

Identifiant Créancier SEPA
FR51ZZZ000256

ANTARGAZ
Immeuble Reflex, Les Renardières,
4 Place Victor Hugo
92901 Paris La Défense Cedex

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE BANCAIRE

IBAN FR761113106000412612915148314100039
BIC H6IRIFRIP8113

Type de paiement : ☒ Récurrent / répétitif ☐ Ponctuel

TIERS DEBITEUR (si différent du débiteur lui-même) : _____

Nom tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre ANTARGAZ et un tiers, indiquer son nom ici

Fait à Senas Le 04/02/2021

Signature :

[Signature box]

ATOUT FRUIT
1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
13560 SENAS
TEL. 04 90 58 85 83
FAX 04 90 58 85 80
email : atout.fruit@orange.fr

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Ce document doit être retourné complété, daté et signé, à l'adresse suivante :

ANTARGAZ - Le choix naturel
TSA 30022
69731 CALUIRE ET CUIRE

M. DOUZON Jean-Luc
1500 ROUTE VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
13370 13560 SENAS

EDF
Direction Commerciale Régionale
TSA 20248
13344 MARSEILLE Cedex 15
sdfentreprises-mediterranee-11@edf.fr
Tél. : 0810333633

Objet : Résiliation du contrat de fourniture d'électricité
Recommandé avec Accusé de Réception

Je soussigné, M. DOUZON Jean-Luc, en ma qualité de Gérant
dument habilité à représenter la société ATOUT FRUIT,
enregistrée sous le numéro (SIRET) : 30002520899489,
vous demande par la présente de bien vouloir mettre fin au contrat de fourniture d'électricité du PDL n° 52363735300013,
pour le site situé QUER CABARET NEUF 13370 MALLEMORT.
Je souhaiterais que cette résiliation soit effective à l'échéance prévue soit le 26/3/2021 00h00.
Cette demande respecte le préavis de résiliation contractuel, comme vous nous l'avez confirmé.
Ainsi, conformément aux dispositions dudit contrat, ce dernier sera résilié de plein droit à la date indiquée ci-dessus.
A compter de cette date, le site sera rattaché au périmètre d'équilibre d'un autre fournisseur d'électricité.
Je souhaiterais recevoir une facture de clôture de compte et une confirmation écrite (par mail : comptatout.fruit@orange.fr ou par courrier postal).
Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

le 04/02/2021

Signature + Tampon :

ATOUT FRUIT
1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
13560 SENAS
TEL. 04 90 58 48 93
FAX 04 90 58 35 80
email : atout.fruit@orange.fr

**CRÉDIT AGRICOLE
ALPES PROVENCE**

25, Chemin des Trois Cypres
13097 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2
RCS AIX-EN-PROVENCE 381 976 448

Nom et adresse du bénéficiaire

ATOUT FRUIT
1500 VIEILLE ROUTE DE MALLEMORT
13560 SENAS

BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES EN € n° 2062473
ou RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

*Crédit sous réserve de vérification
détaillée et de bonne fin*

Date de remise :

Nombre de chèques :

--	--	--	--	--	--

--	--

Signature

International Banking Account Number (IBAN) **FR76 1130 6000 4202 9548 3400 039**
Bank Identification Code (BIC) **AGRIFRPP813**

A remettre avec vos chèques signés au dos

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

TOTAL REMISE
à compléter dans tous les cas

1 1 3 0 6 0 0 0 4 2 0 2 9 5 4 8 3 4 0 0 0 3 9

2062473 05555555000313 002954834000